REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Ville de Lancy

Genève, le 23 avril 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département de la santé et des mobilités et de la Ville de Lancy

Le canton de Genève et la Ville de Lancy signent une feuille de route commune 2026-2028 pour améliorer les mobilités

Le département de la santé et des mobilités (DSM) de la République et canton de Genève et la Ville de Lancy ont signé ce jour une feuille de route commune visant à renforcer leur collaboration et fixer les priorités en matière de mobilités pour la période 2026-2028. À cette occasion, les deux entités ont inauguré un nouveau passage dédié aux mobilités actives situé sous la route du Grand-Lancy, exemple concret d'une réalisation issue de leur étroite coordination.

Un nouveau passage de 27 mètres de long situé sous la route du Grand-Lancy, à proximité de la gare de Lancy-Pont-Rouge, a été inauguré et mis en service ce jour en présence des autorités cantonales et communales, de représentants d'entreprises, d'associations et partenaires concernés, ainsi que d'habitantes et habitants de Lancy. Ce nouvel ouvrage permet aux cyclistes, aux riverains et aux promeneurs de traverser la route du Grand-Lancy sans s'arrêter et de manière sécurisée.

Entièrement financé par le canton de Genève, le passage souterrain s'inscrit dans le cadre du projet d'agglomération 2 de la Confédération, et de l'action 1 du Plan d'actions des mobilités actives 2024-2028. Il assure désormais la continuité de la Promenade Nicolas-BOUVIER, en reliant le quartier de l'Adret au Vallon de l'Aire, et offre un accès facilité à la gare de Lancy-Pont-Rouge.

La réalisation d'un tel ouvrage témoigne de l'étroite collaboration entre le canton de Genève et la Ville de Lancy, illustrant concrètement la volonté des deux collectivités de coordonner leurs actions afin d'améliorer les déplacements au quotidien dans la commune.

C'est dans cette démarche que s'inscrit la feuille de route commune signée ce jour, tout comme celles déjà conclues entre le canton et les villes de Vernier et de Genève. Les compétences en matière de mobilités étant partagées entre le canton et les communes, ces feuilles de route permettent de prioriser l'action publique et de mieux coordonner les aménagements routiers, les transports publics et les mobilités actives, afin d'apporter des solutions concrètes aux habitantes et aux habitants.

Troisième commune la plus peuplée du canton, Lancy occupe une position stratégique dans le réseau de mobilités genevois, avec deux gares ferroviaires, plusieurs lignes de tram et des axes routiers structurants.

La feuille de route 2026-2028 signée aujourd'hui entre le DSM et la Ville de Lancy a pour

principaux objectifs de limiter la congestion des routes et les nuisances liées au trafic individuel motorisé et de mieux répartir l'usage de la voirie au profit des transports collectifs, du transport professionnel et des mobilités actives.

Dans ce cadre, le DSM et la Ville de Lancy collaboreront à l'avant-projet de requalification de l'axe Pont-Butin – Pont-de-Lancy – route des Communes-Réunies. Ce projet permettra notamment d'améliorer la circulation des transports publics, de développer de nouvelles lignes de tram, de renforcer les liaisons cyclables et piétonnes, et de mieux organiser les déplacements sur cet axe principal.

Une nouvelle traversée pour les mobilités actives sera également étudiée au niveau du chemin des Rambossons, en direction des Evaux.

Les signataires œuvreront au développement de la passerelle de la Praille, qui permettra de relier les quartiers Praille-Acacias-Vernets aux Cherpines et au sud du canton, tout en améliorant les continuités piétonnes et cyclables à l'échelle de l'agglomération.

Le quartier de Surville fera l'objet de mesures destinées à faciliter l'accès aux transports publics et aux mobilités actives, notamment grâce à de nouvelles liaisons piétonnes et cyclables et à des solutions de mobilité partagée.

Le canton et la Ville de Lancy étudieront également la réalisation d'une passerelle pour les mobilités actives permettant d'améliorer l'accès à la future patinoire du Trèfle-Blanc et de renforcer les connexions entre les quartiers.

D'ici fin 2028, la Ville de Lancy s'engage à réaliser de nouvelles places de stationnement adaptées aux besoins actuels, dont 80 places deux-roues mixtes, 40 places vélos-cargos, ainsi que des places destinées aux personnes à mobilité réduite, à la livraison, à l'autopartage et aux artisans. La réalisation des nouvelles places vélos-cargos nécessitera la réaffectation de places existantes destinées aux voitures et se fera exclusivement sur des places blanches avec horodateur destinées au stationnement de courte durée.

Pour Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé des mobilités, « Lancy occupe une position stratégique dans les mobilités du canton. Avec cette feuille de route, le DSM et la Ville de Lancy s'accordent sur des priorités claires : mieux organiser les déplacements, réduire la congestion et améliorer la qualité de vie des Lancéennes et des Lancéens. Cette collaboration étroite est indispensable pour accompagner le développement économique et social de la commune. »

Pour Damien Bonfanti, maire de la Ville de Lancy, « ce passage est bien plus qu'un ouvrage de mobilité, c'est avant tout un trait d'union entre le Petit et le Grand-Lancy. »

Inauguration d'un nouveau passage sous la route du Grand-Lancy

La signature de la feuille de route commune entre le canton de Genève et la Ville de Lancy s'est tenue dans le cadre de l'inauguration d'un nouveau passage sous la route du Grand-Lancy dédié aux mobilités actives.

Pour toute information complémentaire aux médias :

Département de la santé et des mobilités (DSM) – République et canton de Genève : M. Sébastien Deshusses, responsable de l'information et de la communication, Office cantonal des transports, 078 623 54 65, sebastien.deshusses@etat.ge.ch

Ville de Lancy : M. Damien Bonfanti, maire de Lancy, par l'intermédiaire du pôle communication et

événements, communication@lancy.ch